

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 janvier 2019 portant nomination de
membres du Conseil d'administration du centre
hospitalier universitaire de Liège**

A.Gt 13-10-2022

M.B. 19-12-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Liège et à Gand, les articles 4 et 5, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 portant nomination de membres du Conseil d'administration du centre hospitalier universitaire de Liège ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel CRIELAARD en date du 21 septembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

Sur proposition de la Ministre des Hôpitaux universitaires ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 janvier 2019 portant nomination de membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Liège, les mots «Monsieur Jean-Michel CRIELAARD» sont remplacés par les mots «Monsieur Philippe BOXHO».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 octobre 2022.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY